



Dépôt des œuvres

Les productions doivent être déposées dans les locaux du CICR à Ouagadougou, Djibo, Ouahigouya, Dori, ou Fada entre le **12 mai 2025 et le 1er novembre 2025 à 16h00**, sous pli fermé ou par e-mail à l'adresse suivante : szalissa@icrc.org sous la référence « CONCOURS DE REPORTAGE HUMANITAIRE 2025 » avec le nom et les coordonnées complètes du candidat.

Une confirmation de bonne réception par le CICR sera communiquée aux candidats par e-mail ou par téléphone.



Le jury

Il est institué un jury de cinq membres désignés par le CICR qui sont des professionnels des médias et de la communication ainsi que des humanitaires.

Les membres du jury auront pour mission de sélectionner, en toute impartialité et indépendance, les meilleures productions qui seront récompensées.

Les décisions rendues par le jury ne seront susceptibles d'aucun recours, étant entendu que les candidats devront être informés à l'avance du règlement du concours.



Droit de propriété intellectuelle et recours

Par leur participation, les concurrents autorisent la reproduction et la diffusion à titre gracieux, en tout ou partie, de leurs productions sur différents supports du CICR.

Les participants renoncent à tout recours contre le Comité d'organisation et le jury relativement au processus de sélection, à l'organisation du concours, à son déroulement, à l'interprétation et l'application du présent Règlement.



Comité international de la Croix-Rouge Délégation de Ouagadougou

Rue 56.664, Secteur 54 / 11 BP 892 CMS Ouaga 11
T +226 25 37 51 34 / 55 81 96 24
Email : ouagadougou@icrc.org
www.icrc.org
Facebook: [CICRauBurkinaFaso](https://www.facebook.com/CICRauBurkinaFaso)
Twitter: [x.com/CICR Afrique](https://twitter.com/CICR_Afrique)
© CICR, Avril 2025



CICR

Sous-délégations / Bureau

Djibo, sect.04, T : +226 66 09 49 24
Dori, sect.05, T : +226 07 00 67 03
Fada N'Gourma, sect.02, T : +226 53 00 39 72
Ouahigouya, sect.10, T : +226 01 17 68 18

Numéro vert : 80 00 12 89



CONCOURS DE REPORTAGE HUMANITAIRE

RÈGLEMENT DE L'ÉDITION 2025



CICR



Cadre de création

Le « concours national de la meilleure production journalistique sur les questions humanitaires » est une initiative du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) destinée à susciter l'intérêt des journalistes pour les questions humanitaires.

Il récompense les meilleures productions de la presse écrite, audiovisuelle, et en ligne des journalistes du Burkina Faso.

L'idée d'organiser un tel concours s'inscrit dans le cadre de la promotion des problématiques humanitaires au sein des médias burkinabè.

Ce concours, qui en est à sa sixième édition, a pour but de primer le meilleur sujet de reportage sur le thème « L'impact de la crise humanitaire sur la santé mentale des populations affectées au Burkina Faso ».



Méthodologie et déroulement

Tout candidat au concours doit obligatoirement présenter une production de presse audiovisuelle, presse écrite ou en ligne sur un événement relatif au thème imposé. Celui de l'édition 2025 est :

« L'impact de la crise humanitaire sur la santé mentale des populations affectées au Burkina Faso »



Catégorie presse écrite :
Reportage, interview, enquête, dossier.



Catégorie presse en ligne :
Reportage, interview, enquête, dossier



Catégorie radio :
Dossier, magazine, table-ronde, interview, reportage.



Catégorie télé :
Dossier, magazine, table-ronde, interview, reportage.



Pour l'édition 2025, seules les productions en français sont admises.

Les premières meilleures productions de chaque catégorie seront primées.



Conditions de participation et critères

Le candidat au concours doit être un journaliste exerçant dans un média reconnu au Burkina Faso.

L'article doit avoir été publié ou diffusé dans le média pour lequel le candidat travaille, **entre le 1er janvier 2025 et le 1er novembre 2025 à 16h00.**

L'évaluation des productions porte sur les éléments suivants :

- Adéquation du sujet abordé avec le thème retenu ;
- Utilisation des données sans inventer, basées sur des éléments de faits ;
- Originalité du sujet ou de son angle de traitement ;
- Impact de l'action révélée sur le sort des personnes affectées – critère de l'impact humanitaire ;
- Capacité d'analyse, argumentation, mise en perspective, esprit critique ;
- Qualités d'exécution technique.